



Ville de Vitry-sur-Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

7^{ème} séance

Conseil municipal du 19 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2025

Le vendredi 19 décembre 2025 à 12h, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 15 décembre 2025, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire. Il se tient sans condition de *quorum*, en vertu des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, suite au défaut de *quorum* observé le 15 décembre à 21h10.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR A	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
LADIRE Luc	1 et 2, 8 à 10, 12 à 19, 21, 24 à 27, 30 à 32			3, 5, 6, 11, 20, 22 et 23, 28 et 29
TAILLEBOIS Sarah	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
BEN-MOHAMED Khaled				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
KONATE Fatmata	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
RAMAEL Albertino				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
SOUIH Salima				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
HAMANI Djamel		LADIRE Luc	1 et 2, 8 à 10, 12 à 19, 21, 24 à 27, 30 à 32	3, 5, 6, 11, 20, 22 et 23, 28 et 29
OUGIER Isabelle				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
ATTAR Shamime	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
BENBETKA Abdallah	1 et 2, 8 à 10, 12 à 19, 21, 24 à 27, 30 à 32			3, 5, 6, 11, 20, 22 et 23, 28 et 29
GUENINE Sonia	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
IERG Valentin	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
LEFEBVRE Fabienne	1 à 3, 5 et 6, 8 à 15, 17 à 32			16
LECOMTE Ludovic	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
KENNEDY Jean-Claude				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
JEANNET Agnès		ATTAR Shamime	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32	
LEPRETRE Michel				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
CHANTRY Eric		EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32	
JEANNE Laurence		LECOMTE Ludovic	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32	
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
BEYSSI Philippe				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
LORAND Isabelle				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
BOUAZZA Meher				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
BOUVIER Stéphane	1 à 3, 5 et 6, 8 à 15, 17 à 32			16
PORPIGLIA Francesco				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
BEN-MOHAMED Salah				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32

BUCHOUX Béatrice	8 à 10, 12 à 19, 21, 24 à 27, 30 à 32			1 à 3, 5 et 6, 11, 20, 22 et 23, 28 et 29
TMIMI Hocine				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
KABBOURI Rachida		BOUVIER Stéphane	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32	
EDDAÏDJ Rachid				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
KACZMAREK Elsa				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
FORESTIER Christophe	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32			
BAHRI Sandra				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
DURAND Maeva	1 et 2, 8 à 10, 12 à 19, 21, 24 à 27, 30 à 32	LEFEBVRE Fabienne	3, 5, 6, 11, 20, 22 et 23, 28 et 29	
SU Catherine		BENBETKA Abdallah	1 et 2, 8 à 10, 12 à 19, 21, 24 à 27, 30 à 32	3, 5, 6, 11, 20, 22 et 23, 28 et 29
CIRANY Canelle				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
AMIMEUR Sophia Camélia				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
MORONVALLE Margot		IERG Valentin	1 à 3, 5, 6 et 8 à 32	
DEXAVARY Laurence				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
SALLEM Ryadh				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
DEGOUVE Karen				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
MONTAVA David				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
BOURDON Frédéric				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
AFFLATET André Alain				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
AUBERTIN Jérôme.				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
NJOH Emmanuel				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
GUISSET Carole				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
NABAIS Christelle				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
SALANON Chloé				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
STEFEL Naïga				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32
BERTHELOT Annick Marie Renée				1 à 3, 5, 6 et 8 à 32

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »]

VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur LE MAIRE ouvre la séance, le *quorum* n'étant pas nécessaire pour ce faire.

En préambule, **Monsieur LE MAIRE** rappelle que la majeure partie de la séance sera consacrée à l'examen du budget primitif. Il invite les élus à signer les documents correspondants auprès de l'Administration avant leur départ.

Pour information :

- une délibération portant sur des remises gracieuses a été ajoutée à l'ordre du jour (délibération n° 29) parmi les questions courantes ;
- les délibérations portant respectivement sur le marché de nettoyage des locaux et vitres (délibération n° 4) et le marché des titres aériens dans le cadre du régime des congés bonifiés ont été retirées de l'ordre du jour ;
- le **marché relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (délibération n° 7) a obtenu une réponse moins onéreuse que prévu, en dessous du seuil réglementaire. Il n'est donc pas nécessaire d'en valider l'attribution par un vote du Conseil municipal. Il sera présenté à titre d'information.**

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en qualité de Secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, Monsieur Ludovic LECOMTE est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Suite aux échanges entre présidents de groupe, **Monsieur LE MAIRE** propose le vote groupé des questions courantes n° 3, 5, 6, 11, 20, 22, 23 et 29.

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

3 – Marché public de location et montage de matériels événementiels en 2026 (3 lots)

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

4 – Marché de nettoyage des locaux et des vitres (2 lots)

La délibération n° 4 est retirée.

RESSOURCES ET INNOVATION PUBLIQUE

5 – Attribution du marché portant sur la fourniture de produits et de matériel d'entretien

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

DYNAMIQUES FAMILIALES

6 – Marché portant sur l'acquisition de jeux, jouets et fournitures d'activités manuelles (5 lots)

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

7 – Attribution du marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

La délibération n° 7 est retirée et fait l'objet d'une décision.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

11 – Demande à l'EPT de retirer l'exercice du DPU à l'EPFIF sur les secteurs Barbusse et Robespierre et de le déléguer à la SPL de l'EPT

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

20 – Patrimoine privé de la Ville – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2024

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

PROMOTION DU SERVICE PUBLIC

22 – Gratification des formateurs internes du dispositif remise à niveau

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23 – Mouvements des effectifs

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

29 – Remises gracieuses (2 délibérations)

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

DÉSIGNATION

28 – Adhésion et désignation de la Ville à l'association « Collectif RER C »

En l'absence de Monsieur BENBETKA, **Monsieur LE MAIRE** explique que l'association « Collectif RER C » vise à une amélioration des conditions de transport sur la ligne du RER C en construisant un dialogue avec les associations d'usagers et la SNCF.

Il est proposé que Monsieur Abdallah BENBETKA soit désigné Président de l'association « Collectif RER C ». Il est également proposé que Madame Sophia Camélia AMIMEUR soit désignée en qualité de suppléante. Ces désignations pourraient faire l'objet d'un nouveau vote après le mois de mars 2026.

En l'absence de remarque, Monsieur le MAIRE propose de procéder au vote.

Monsieur Abdallah BENBETKA est désigné Président de l'association « Collectif RER C » à l'unanimité.

Madame Sophia Camélia AMIMEUR est désignée suppléante de Monsieur Abdallah BENBETKA au sein de l'association « Collectif RER C » à l'unanimité.

QUESTIONS IMPORTANTES

RESSOURCES ET INNOVATION PUBLIQUE

1 – Budget primitif pour 2026

Avant de céder la parole à Madame TAILLEBOIS, **Monsieur LE MAIRE** rappelle que certains Conseillers municipaux sont considérés comme intéressés.

Madame TAILLEBOIS explique que le vote du budget primitif (BP) 2026 est proposé dès la fin d'année 2025 pour permettre des ajustements, notamment à la suite des élections municipales prévues en mars 2026. Elle remercie l'ensemble des services de la Ville pour leur travail sur le BP 2026 dans un contexte particulier. En effet, les Conseillers municipaux ne sont pas sans savoir que le projet de loi de finances (PLF) n'a pas encore été voté. Il est par ailleurs possible qu'il ne le soit pas d'ici la fin d'année 2025.

À date, le BP 2026 établit une section de fonctionnement à 207,6 millions d'euros et une section d'investissement à 44 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement ont été ajustées par rapport à la maquette budgétaire présentée lors du débat d'orientations budgétaires (DOB) concernant :

- les produits des services (26,5 millions d'euros) ;
- la fiscalité locale (69,7 millions d'euros, soit + 500 000 euros). Cet ajustement est lié à la dynamique des bases et à la livraison d'un certain nombre de logements sur la Ville ;

- les dépenses de fonctionnement (– 5 %, soit 37,2 millions d'euros) ;
- les charges de personnel (114,6 millions d'euros). Ces charges ont été ajustées pour prendre en compte l'augmentation de la participation de la Ville à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour 1,4 million d'euros, un effet du glissement vieillesse-technicité (GVT) automatique et une revalorisation du régime indemnitaire de 1,5 million d'euros ;
- les charges de gestion courante (38,5 millions d'euros). Elles comprennent notamment la charge du fonds de compensation des charges transférées pour le territoire pour lequel la Ville pourrait avoir à verser 500 000 euros de moins.

Le PLF n'ayant pas encore été voté, l'impact potentiel de la disparition de la dotation de compensation des revenus de la taxe professionnelle n'a pas été inscrit au BP 2026. Cette disparition pourrait avoir un impact sur le budget en **cours d'année 2026**. En revanche, la Ville ne sera pas soumise au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) qui concerne les villes les moins pauvres. Or, Vitry-sur-Seine fait partie des communes percevant la dotation de solidarité urbaine et n'est donc pas concernée.

Le virement de section à section est relativement élevé (5,9 millions d'euros). Par conséquent, les recettes d'investissement se maintiennent. Les subventions d'investissement, bien qu'en baisse, sont plus élevées que celles prévues lors du DOB, à 7,2 millions d'euros.

L'emprunt est maintenu par rapport au BP 2025 à environ 19 millions d'euros.

S'agissant des ressources propres, le remboursement de la dette est de 2,6 millions d'euros, soit un ratio que **Madame TAILLEBOIS** qualifie de tout à fait correct.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipements sont maintenues à 28,3 millions d'euros, soit un niveau moyen équivalent à celui des 6 dernières. La fin des travaux de l'école Joséphine Baker, des pistes cyclables, la zone d'aménagement concerté (ZAC) Seine-Gare, le mail Berthie Albrecht, le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et l'opération d'intérêt national (OIN) concentrent la majorité des dépenses d'équipements.

L'encours de la dette est maintenu à 14,5 millions d'euros. La capacité de désendettement est équivalente à celle du BP 2025, aux environs de 12 années. Il est à souligner que le stock de dette est resté stable à 160 millions d'euros sur l'ensemble du mandat. *A contrario*, le stock était passé de 120 à 160 millions sur les 6 ans du précédent mandat.

Un rapport est également proposé sur chacun des budgets annexes faisant l'objet de subventions, notamment la restauration municipale, le centre municipal de santé (CMS) et le cinéma, ainsi que l'établissement public qu'est le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la régie du théâtre. Une explication est systématiquement fournie sur la subvention versée à chacun de ces établissements.

Monsieur LE MAIRE remercie Madame TAILLEBOIS ainsi que les équipes ayant travaillé à l'élaboration du BP 2026. Il convient que les adjoints ont été moins sollicités qu'habituellement, l'idée étant de travailler sur l'existant en se conformant sur les pratiques habituelles afin que la future majorité municipale puisse imprimer ses propres réalisations. Le futur Conseil municipal aura à voter une décision modificative rapidement après sa prise de fonctions pour permettre le fonctionnement du budget.

Le BP 2026 est de son point de vue voté de manière prudentielle, notamment en raison de l'absence de PLF voté par l'État. Selon ses termes, la situation est à la fois étrange et nouvelle. Pour autant, la majorité actuelle a décidé de ne pas augmenter la fiscalité vitriote alors que 3 millions d'euros seront ponctionnés du budget communal. La Ville « tient » malgré tout et il en remercie les agents et les services qui ont actualisé leurs pratiques.

Pour mémoire, le BP 2026 sera le dernier de la mandature actuelle. Les précédents ont donné lieu, selon ses termes, à des moments épiques. Bien que la séance de ce jour soit moins animée, les Conseillers municipaux présents auront à souffrir de la lecture des chapitres permettant le vote du BP, conformément à la législation en vigueur.

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques avant de procéder au vote des différents chapitres. En l'absence de demande de parole, il propose de procéder au vote.

Budget principal – Section d'investissement (44 millions d'euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget principal – Section de fonctionnement (207 584 768 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE présente les principales dépenses de fonctionnement :

- 37 000 000 euros pour les charges à caractère général ;
- 114 000 000 euros pour les charges de personnel, soit plus de 50 % du budget de fonctionnement ;
- 38 473 000 euros pour les autres charges de gestion courante ;
- 4 296 000 euros pour les charges financières ;
- 34 000 euros pour les charges spécifiques ;
- 100 000 euros pour les dotations de provisions ;
- 5 939 187 euros d'excédent de fonctionnement pour le virement à la section d'investissement, ce qui permettra de réaliser des investissements en 2026 ;
- 7 280 000 euros pour les opérations d'ordres de transferts entre sections (amortissement) ;
- 550 000 euros pour l'atténuation des charges.

Il annonce les recettes de fonctionnement suivantes :

- 26 496 766 euros de produits des services et des Domaines (ventes, locations, paiements des Vitriots pour services de la Ville) ;
- 69 671 000 euros d'impôts et taxes ;
- 75 000 000 euros de fiscalité locale ;
- 32 000 000 euros de dotations et participations ;
- 3 000 000 euros de produits de gestion courante ;
- 10 000 euros de produits spécifiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2026 (251 663 989 euros en recettes et dépenses)

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique – Section de fonctionnement (2 379 556,80 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE précise les dépenses :

- 105 000 euros de dépenses d'exploitation courante ;
- 2 119 000 euros de dépenses de personnel ;
- 154 784,56 euros de dépenses de structure.

Il souligne que les recettes proviennent essentiellement de l'Assurance maladie, à hauteur de 2 371 551,80 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique – Section d'investissement (0 euro en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global du centre médico-psychopédagogique (2 379 556,80 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la restauration municipale – Section d'investissement (92 500 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE annonce une dépense de 92 500 euros en immobilisations corporelles.

En parallèle, les recettes portent sur :

- 81 600 euros de subventions d'investissement ;
- 10 900 euros d'opérations d'ordres entre sections.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la restauration municipale – Section de fonctionnement (9 350 731 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE précise les dépenses :

- 2 684 899 euros de dépenses de personnel ;
- 6 295 100 euros d'autres charges de gestion courante ;
- 370 732 euros d'autres dépenses.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global de la restauration municipale (9 443 231 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre municipal de santé – Section d'investissement (654 400 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE précise les dépenses destinées à la rénovation du Centre municipal de santé :

- 109 000 euros d'immobilisations incorporelles ;
- 442 000 euros d'immobilisations corporelles ;
- 103 000 euros d'autres dépenses.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre municipal de santé – Section de fonctionnement (4 966 744 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE précise les dépenses :

- 4 098 026 euros de dépenses de personnel ;
- 138 000 euros de transferts et dotations de provisions ;
- 739 318 euros de charges à caractère général.

Il annonce les recettes suivantes :

- 2 724 944 euros de produits des services (paiements des Vitriots et mutuelles) ;
- 2 241 800 euros de dotations et participations (subventions de la Ville).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global du centre municipal de santé (5 621 144 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du cinéma municipal – Section d'investissement (25 760 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE précise les recettes d'investissement :

- 18 560 euros de subvention d'investissement ;
- 7 200 euros d'opérations d'ordres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du cinéma municipal – Section de fonctionnement (1 163 785 euros en recettes et dépenses)

Monsieur LE MAIRE récapitule les principales dépenses de fonctionnement :

- 770 150 euros de dépenses de personnel ;
- 769 735 euros de charges à caractère général ;
- 7 200 euros de transferts de section à section ;
- 1 500 euros de dotations de provisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global du cinéma municipal (1 189 545 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE propose de poursuivre l'étude de l'ordre du jour.

TRANSPORTS, ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE, TOURISME

2 – Fixation des taux de la taxe de séjour

Monsieur BENBETKA rappelle que la taxe de séjour est payée par les logeurs hôteliers ou propriétaires hébergeant des personnes ne résidant pas sur la Commune. Le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses de promotion touristique. La taxe de séjour n'a pas été actualisée depuis 2018 et la délibération correspondant à sa mise en place.

Il est par conséquent proposé d'actualiser les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2027 sur la base d'une grille correspondant aux différentes catégories d'hôtels. En effet, compte tenu de l'ouverture prochaine d'une ligne de métro sur le territoire communal, il n'est pas à exclure que des groupes hôteliers ou des entreprises s'installent à Vitry-sur-Seine.

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur BENBETKA pour sa présentation et note avec humour l'ambition de voir un hôtel 4 étoiles s'installer à proximité du futur métro.

En l'absence de question et/ou de remarque, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

8 – Marché d'acquisition de véhicules et d'équipements pour le parc roulant de la ville de Vitry-sur-Seine

Monsieur LE MAIRE explique que la Ville privilégie l'achat de véhicules électriques lorsque cela est possible.

En l'absence de question, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9 – Marché de gestion des parkings de stationnement en ouvrage

Monsieur LE MAIRE qualifie ce marché de gestion des parkings de « classique ». Il consiste à entretenir les lieux, à gérer administrativement les abonnés ainsi que la régie financière. Les propositions reçues ont été traitées par la commission d'appels d'offres.

En l'absence de question, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

10 – Approbation d'une convention de mise à disposition de l'EPT d'une partie du terrain cadastré CG n° 301 en vue de la réalisation d'une déchetterie

Monsieur LE MAIRE regrette que la délibération n'ait pas pu être traitée en présence de l'ensemble des Conseillers municipaux. Il s'agit en effet de la mise à disposition d'un terrain situé entre le cimetière et l'autoroute et qui accueillera une déchetterie-ressourcerie dont l'ouverture est prévue début 2027.

En l'absence de question, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

12 – Signature de la charte Eco-quartier concernant les ZAC Seine-Gare Vitry

En l'absence de remarque, **Monsieur LE MAIRE** soumet la délibération au vote.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13 – Avis relatif au projet d'avenant n° 8 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Rouget de Lisle

14 – Compte rendu à la Collectivité pour l'année 2024 sur la ZAC Rouget de Lisle

Les projets de délibération n° 13 et n° 14 sont traités conjointement.

Monsieur LE MAIRE fait savoir que le Conseil territorial a déjà rendu un avis sur le projet d'avenant n° 8 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Rouget de Lisle. L'objet de l'avenant est de mettre en place une trésorerie « plus solidaire » au sein de la Société d'aménagement et développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94).

En l'absence de question, il propose de procéder au vote sur la délibération n° 13.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE propose de prendre acte du rapport.

Il est pris acte du rapport.

RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

15 – Convention de partenariat à passer avec l'association Les amis de Néo pour la lutte contre la prolifération des chats errants en 2026

Monsieur LE MAIRE se réjouit que la Ville parvienne enfin à conventionner avec l'association Les amis de Néo. La convention permettra la stérilisation des chats errants afin d'éviter leur prolifération.

En l'absence de question, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

16 – Avis sur l'approbation de la convention intercommunale d'attribution (CIA) et du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGID)

Monsieur LE MAIRE fait savoir que l'approbation de la CIA et du PPGID a été retirée de l'ordre du jour du Conseil territorial. Il est proposé au Conseil municipal de voter contre ces approbations.

En effet, le PPGID vise à mettre en place une cotation des demandeurs de logement. La CIA échangera ensuite sur le sujet pour décider de la mise en œuvre sur le territoire communal. Pour lui, le principal défaut du système proposé est qu'à problématiques équivalentes, une personne issue d'une autre commune pourrait être prioritaire par rapport à un Vitriot. De nombreuses villes ont donc d'ores et déjà voté contre le PPGID. Qui plus est, le PPGID propose d'organiser un nouvel accueil du logement sans donner les moyens correspondants aux communes.

Selon lui, l'État ne parvient pas à régler la problématique du logement, faute d'allouer des moyens suffisants à la construction. Par conséquent, l'État essaie de prendre la main sur le contingent des villes pour reloger toutes les personnes bénéficiant d'un droit au logement opposable (DALO) et à qui il doit des pénalités faute de les avoir logées.

Monsieur LADIRE ajoute que la CIA représenterait une réelle perte d'autonomie des villes sur l'attribution de logements, s'ajoutant à la mise en œuvre de la gestion en flux. Cette dernière a nécessité de nouvelles conventions avec les bailleurs sociaux. Il confirme que la CIA favoriserait des demandeurs extérieurs au territoire communal. Or, malgré des constructions de logements sociaux, la Ville est carencée en plus de faire face à de très nombreuses demandes. *In fine*, les villes ne construisant pas de logement social profitent davantage du système proposé.

La CIA et le PPGID ne favorisant pas les demandeurs de logement vitriots, il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération s'opposant à l'approbation de ces documents.

Monsieur LE MAIRE souligne que Vitry-sur-Seine continue de lutter en faveur des demandeurs de logement vitriots. Un avis défavorable concernant la CIA et le PPGID permettra à la Ville de se retrancher derrière l'avis du Conseil municipal pour continuer à favoriser les Vitriots dans les attributions de logements sur le territoire communal.

En l'absence de remarque, il propose de procéder au vote de la délibération n°16 qui émet un avis défavorable.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

CULTURE, COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

17 – Prorogation de la convention Exploradôme

Madame KONATÉ indique que la délibération porte sur un prolongement de la convention en cours avec le musée scientifique de l'Exploradôme.

Monsieur LE MAIRE s'en réjouit d'autant qu'il semble que l'Exploradôme n'aurait pas les moyens de survivre aux économies réalisées par ses autres financeurs. La Ville porte donc l'Exploradôme à bout de bras afin de promouvoir la culture scientifique.

En l'absence de question, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

SANTÉ

18 – Convention pluriannuelle entre la Ville et l'Association pour la Permanence des Soins à Vitry-sur-Seine (APSV) SAMI

Monsieur LE MAIRE rappelle que le financement de l'APSV service d'accueil médical initial (SAMI) permet à la Ville de participer à des hébergements.

En l'absence de question, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

19 – Patrimoine privé de la Ville – Modification des loyers actuels pour l'année 2026

Monsieur LE MAIRE tient à rassurer les locataires du patrimoine de la Ville sur le fait qu'aucune augmentation de loyer n'est prévue pour l'heure.

En l'absence de remarque, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

21 – Annexe n° 2025-4 à la convention générale de coopération avec l'association Vacances-voyages-loisirs

Faisant écho à une intervention de Madame DEGOUVE lors d'un précédent Conseil municipal, **Monsieur LE MAIRE** explique avoir consulté les sites d'associations et d'organismes proposant des activités de tourisme social similaires. Les tarifs proposés par l'association Vacances-voyages-loisirs (VVL) sont équivalents ou moins chers, particulièrement s'agissant des colonies de vacances.

En l'absence de remarque, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

24 – Rapport annuel 2024 du service public délégué de chauffage urbain des villes de Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine.

Au-delà du bilan très détaillé que constitue le rapport annuel du service public de chauffage urbain, **Madame LEFEBVRE** souligne que les élus sont souvent interrogés sur les pannes.

Par conséquent, elle fournit quelques éléments chiffrés :

- Le réseau souterrain de chauffage urbain s'étend sur près de 44 km.
- En 2025, 20 pannes (coupures) ont été enregistrées sur les 44 km de réseau.
- Sur les 20 coupures, 12 étaient prévues (travaux de réparation provisoires) et 8 imprévues.
- Un total de 7 fuites a été comptabilisé sur les 44 km du réseau. À titre de comparaison, les réseaux de chauffage urbain de Gennevilliers, Champigny-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois ont respectivement fait face à 6, 6 et 7 fuites pour environ 20 km de réseau chacun.

Les bailleurs et abonnés sont systématiquement prévenus des coupures prévues pour travaux de réparation provisoires. Les travaux définitifs sont toujours réalisés en période estivale.

Les coupures sont principalement liées à la vétusté des ouvrages, aux affaissements de terrain ou aux coupures électriques sur lesquelles la Ville n'a pas la main. En effet, le réseau de chauffage urbain est âgé d'une quarantaine d'années. La rénovation prévue permettra d'atteindre un âge moyen des tuyauteries de 20 ans, ce qui améliorera significativement la qualité du réseau. S'agissant des coupures électriques majeures et délestages opérés par ENEDIS, elle rappelle que les hôpitaux sont priorités.

La ville de Vitry-sur-Seine peut donc être fière de son installation de chauffage urbain qui constitue une énergie propre, à seulement 106 g de CO₂/kWh. Qui plus est, le réseau propose une énergie sécurisée et de moins en moins onéreuse. En effet, les tarifs devraient passer de 122 à 100 euros/MkWh.

Pour conclure, **Madame LEFEBVRE** remercie les services de la Ville l'ayant accompagnée durant le mandat qui s'achève. En effet, le sujet est complexe, mais elle l'a porté avec bonheur.

Monsieur LE MAIRE remercie Madame LEFEBVRE pour ces précisions sur le réseau de chauffage urbain.

En l'absence de question, il propose de prendre acte du rapport.

Il est pris acte du rapport.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

25 – Rapport annuel d'activité 2024 relatif à la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement confiée à la société les fils de Mme Géraud

Monsieur IERG attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que le rapport d'activité relatif aux marchés d'approvisionnement porte sur deux contrats distincts dans la mesure où le marché a été renouvelé le 1^{er} avril 2024.

Le délégataire (société Les fils de Mme Géraud) mobilise 23 salariés pour chaque marché vitriot malgré un bilan comptable 2024 déficitaire. Ces éléments témoignent de l'importance de choisir un délégataire en mesure d'assumer les risques financiers inhérents à l'activité. La Ville a toutefois perçu 65 000 euros au titre de la redevance forfaitaire et de la redevance variable.

Par ailleurs, des animations ont été organisées en 2024 afin d'attirer une nouvelle clientèle, de dynamiser les marchés, de créer des synergies entre les initiatives locales et de développer la notoriété et l'image des marchés vitriots. Des comptes nommés « les marchés de Vitry-sur-Seine » ont été créés sur les réseaux sociaux Instagram et TikTok. La visibilité y est conséquente, particulièrement s'agissant du compte TikTok. Des initiatives ont également été engagées en période de fêtes (présence du Père Noël et distribution de chocolat).

En l'absence de remarque, **Monsieur LE MAIRE** propose de prendre acte du rapport.

Il est pris acte du rapport.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

26 – Rapport d'activité 2024 SADEV94

En dépit d'un contexte difficile pour le secteur de la construction et de l'immobilier, **Monsieur LE MAIRE** souligne que la SADEV 94 se porte bien. Pour autant, 2,6 millions de m² restent à aménager et 723 000 m² restent à commercialiser. À Vitry-sur-Seine, deux espaces sont concernés, dont un faisant l'objet d'une promesse de vente.

La crise actuelle laisse apparaître un inversement des parts respectivement dédiées aux espaces économiques et aux logements. Désormais, les constructions sont majoritairement composées de logements, les entreprises étant frileuses en matière d'investissement immobilier. En parallèle, les prix du foncier ont eu tendance à baisser.

La trésorerie de la SADEV 94 était négative de 1,4 million d'euros à fin 2024. Le résultat est toutefois à mettre en perspective d'un budget de plusieurs centaines de millions d'euros. La situation n'est donc pas encore alarmante. Il est à noter que la SADEV 94 a réalisé des économies de fonctionnement, avec des dépenses en baisse de 400 000 euros. La dette de la SADEV 94 avoisine 307 millions d'euros. Toutefois, la SADEV 94 dispose de 62 millions d'euros de fonds propres pour continuer à mener des opérations. S'agissant de l'année 2025, le résultat serait dans la moyenne des 5 exercices précédents.

Monsieur LE MAIRE rappelle que la SADEV 94 a créé la société publique locale (SPL) qui sera en charge du dossier de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Au même titre que l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA) pour l'OIN, la SADEV 94, en tant qu'aménageur départemental, est un partenaire majeur de la ville de Vitry-sur-Seine sur des opérations immobilières pouvant atteindre plusieurs centaines de millions d'euros.

En l'absence de question, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

27 – Rapport annuel d'activité 2024 relatif à la concession de service de mobilier urbain, d'affichage publicitaire et de supports de l'information municipale avec la société JC DECAUX

Monsieur ATTAR explique que ce rapport est présenté annuellement, y compris en commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Il fait état du bilan financier de la société JC Decaux sur la concession de service public de la ville de Vitry-sur-Seine concernant l'entretien du mobilier urbain (affichages libres, affichages municipaux et abris-bus). En l'absence d'élément particulier, la CCSPL a validé le présent rapport.

En l'absence de question, **Monsieur LE MAIRE** propose de prendre acte du rapport.

Il est pris acte du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur LE MAIRE** invite les Conseillers municipaux à prendre connaissance des vœux proposés.

VŒUX

31 – Le prolongement de la ligne 10 du Métro, un projet incontournable pour la transition écologique de notre territoire

Monsieur BENBETKA rappelle que Vitry-sur-Seine milite activement en faveur du prolongement de la ligne 10 du métro au-delà de son terminus actuel gare d'Austerlitz. Le plan actuel prévoit un prolongement jusqu'à la place Gambetta d'Ivry-sur-Seine. Le projet soutenu par la Ville vise à desservir les futures ZAC du Grand Paris et de la petite couronne qui accueilleront chacune plusieurs milliers d'habitants d'ici 2035. Pour ce faire, la Ville œuvre au travers de l'association La Grande 10.

Le projet de prolongement de la ligne 10 du métro est inscrit depuis 2024 dans le contrat de plan État-Région (CPER) 2022-2027 ainsi que dans le schéma directeur d'Île-de-France 2024-2030. La Ville souhaite un prolongement de la ligne 10 jusqu'aux Ardoines, ce qui permettrait une connexion avec la ligne 15 (arrivée prévue en mars 2027) et de desservir plus amplement les ZAC des Ardoines et de Vitry-Seine-gare.

Le projet de prolongement de la ligne 10 répond par conséquent à des enjeux structurants d'aménagement, de désenclavement, de réduction de l'empreinte carbone des transports grâce à une intermodalité accrue (ligne 10, ligne 15, bus T-Zen). La poursuite du projet (phase 2) nécessitera des études prévues dans le cadre du CPER avec une enveloppe dédiée de 120 millions d'euros. Pour **Monsieur BENBETKA**, la réalisation de ces études est de bon augure pour la réalisation du projet.

Pour autant, il est nécessaire de poursuivre la mobilisation en faveur du prolongement de la ligne 10 du métro. En effet, si les bus T-Zen constituent l'unique desserte des ZAC des Ardoines et de Vitry-Seine-gare, il existe un risque de sursaturation. L'objectif est donc d'éviter de rencontrer une problématique similaire à celle de la ligne 183.

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur BENBETKA pour ses explications.

En complément, **Monsieur BOUVIER** estime qu'un point doit être fait sur les attentes en matière de transports. En effet, l'arrivée de la ligne 15 a été retardée d'une année et la ligne C du RER se dégrade, faute d'action de la Région et de l'État. Il en est de même pour l'état des bus, certaines lignes souffrant de temps d'attente de près de 20 minutes. La Région et le Département ont été interpellés à plusieurs reprises sur la situation des transports, tant en termes de qualité et de renouvellement, au sein d'un certain nombre de villes du Val-de-Marne.

Monsieur BENBETKA convient qu'il existe des lacunes, particulièrement pour certaines lignes de bus. Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités) a été sollicitée à plusieurs reprises pour améliorer la situation de la ligne 172, notamment (augmentation des fréquences et/ou des capacités). Aucune réponse n'a été obtenue pour l'heure.

Pour information, les délégations de service public (DSP) ont récemment fait l'objet de nouvelles attributions pour un transfert effectif au 1^{er} juillet 2026. La société Keolis récupérera ainsi la gestion d'une très grande partie des bus desservant Vitry-sur-Seine, dont la ligne 172. Il regrette le *statu quo* actuel empêchant une amélioration de la situation à Vitry-sur-Seine avant juillet 2026.

En matière de desserte, il souligne des améliorations sur le territoire communal :

- La ligne 382 a atteint sa vitesse de croisière.
- La Ville a demandé une prolongation de la ligne 132 vers la ligne 14, avec une fréquence de desserte renforcée, afin de désenclaver le quartier du Moulin vert.
- La ligne 25 fonctionne désormais le dimanche. Une demande similaire a été formulée par la Ville concernant les lignes 382 et la future ligne 386.
- La future ligne 386 sera au départ des Ardoines vers les arrêts Commune de Paris et clinique Pasteur, suite à la demande de la Ville alors que le trajet initial prévoyait un passage par le secteur Roger Derry.
- Deux lignes supplémentaires desserviront le territoire communal à l'horizon 2030.

Madame BUCHOUX se réjouit de la demande de prolongement de la ligne 10 du métro. Pour autant, le préalable serait une meilleure accessibilité des transports en commun existant sur la Ville aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Elle fait part de difficultés d'accessibilité sur certaines lignes de bus desservant la Ville, tous les matériels roulants n'étant pas équipés, allongeant les temps de transport des PMR. Par ailleurs, toutes les personnes souffrant de problématiques de mobilité ne sont pas en fauteuil roulant et leur montée ou descente des bus se fait parfois dans des conditions hasardeuses faute de pouvoir utiliser une rampe d'accès ou en raison de l'état des arrêts de bus.

Monsieur BENBETKA convient de difficultés. La Ville a demandé à SNCF Gares & Connexions une accélération de la mise en accessibilité aux PMR de la gare de Vitry-sur-Seine. Il reconnaît un « véritable laisser aller » sur la gare des Ardoines. Une nouvelle demande est prévue envers SNCF Gares & Connexions s'agissant des pannes d'ascenseurs permettant de passer d'un quai à l'autre.

Concernant les bus, outre les lignes 172 et 180, IDF Mobilités a été interpellée à plusieurs reprises pour ce qui est de la ligne 182 et de son accessibilité aux PMR.

Enfin, les aménagements des arrêts de bus reviennent à la Commune, car situés sur ses voiries.

En l'absence d'autre remarque, **Monsieur LE MAIRE** propose de procéder au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

30 – La France doit rendre justice à Medhi Ben Barka

Monsieur LE MAIRE rappelle que Medhi BEN BARKA était un militant anticolonialiste enlevé le 29 octobre 1965 à Paris alors qu'il devait rencontrer le Général de Gaulle. À ce jour, aucune responsabilité n'a été établie. Ce vœu visant à obtenir la vérité sur l'enlèvement de Medhi BEN BARKA dont le corps n'a jamais été retrouvé.

Compte tenu de l'amélioration des relations franco-marocaines et de la signature d'un partenariat d'exception renforcé, le présent vœu demande que la France obtienne la déclassification de documents permettant à sa famille de savoir pourquoi Medhi BEN BARKA a disparu alors qu'il se battait en faveur de la démocratie et de la liberté au Maroc et contre le protectorat français. En effet, un crime d'État est soupçonné et des associations, avocats, défenseurs des droits et municipalités se battent pour obtenir la vérité.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien à ce combat.

Madame DURAND précise que ce vœu, proposé par la Coopérative des élus communistes, républicains et citoyens, est soumis à l'approbation d'autres collectivités sous une forme strictement identique.

En l'absence de remarque, **Monsieur LE MAIRE** propose de procéder au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

32 – Pour la reconnaissance des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 comme crimes d'État

Monsieur BENBETKA fait remarquer que le sujet avait déjà fait l'objet d'un débat lors d'un précédent vœu proposé en juin 2025. Le présent vœu est proposé à l'adoption sous une forme strictement identique par d'autres collectivités que Vitry-sur-Seine rejoindrait si le Conseil municipal adoptait ce texte.

S'agissant du dernier conseil municipal de la présente mandature, il suggère qu'à l'issue des prochaines élections municipales, le nouveau Conseil municipal propose un vœu visant à reconnaître les événements du 17 octobre 1961 comme crime d'État.

Monsieur LE MAIRE reconnaît que ces événements ont été effacés de la mémoire collective alors que, parallèlement à la joie de la libération de la France, des bombes étaient envoyées sur des populations algériennes.

Il remercie Monsieur BENBETKA pour la présentation du vœu et, en l'absence de remarque, propose de procéder au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS LÉGALES

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

INFO 1	DC25 114 du 6 octobre, DC25115 du 23 octobre, DC25116 à DC25121 du 27 octobre, DC25122 du 28 octobre, DC25123 à DC25125 du 30 octobre DC25126 du 31 octobre, DC25127 à DC25128 du 3 novembre, DC25129 à DC25130 du 5 novembre, DC25131 à DC25133 du 6 novembre et DC25134 du 25 novembre 2025.	Tableau joint
INFO 2	Liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.	Tableau joint

Monsieur LE MAIRE remercie les Conseillers municipaux de sa majorité pour leur présence et leur implication dans le mandat écoulé. Bien que la situation n'ait pas toujours été facile, la majorité municipale a, selon ses termes, « tenu le cap ». Il souligne par ailleurs le fait qu'elle n'a jamais été à l'origine d'un défaut de *quorum* en Conseil municipal.

Il remercie l'ensemble des services municipaux pour la qualité de leur travail malgré les difficultés rencontrées parfois.

Il rappelle aux Conseillers municipaux qu'il leur faut signer les documents nécessaires à l'adoption du budget primitif 2026 avant de quitter l'Hôtel de Ville.

Avant de clore la séance, **Monsieur LE MAIRE** souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée le 19 décembre 2025 à 13 heures 55.

Le secrétaire
M. LECOMTE

Le président
M. BELL-LLOCH



M. Lecomte

